

Madame, Monsieur,

L'équipe ORL de l'Hôpital Européen Georges Pompidou vous propose de participer à une recherche scientifique et médicale. Aucun acte invasif ne sera réalisé pour cette recherche. L'AP-HP a obtenu l'avis favorable du Comité de Protection des Personnes pour cette étude.

➤ **Quel est le but de la recherche ?**

Cette recherche a pour objectif d'évaluer le traitement des acouphènes chroniques invalidants par une technique de réalité virtuelle.

➤ **En quoi consiste la recherche ?**

Afin d'évaluer l'efficacité de la technique de réalité virtuelle, les patients seront répartis en deux groupes par tirage au sort. Un premier groupe bénéficiera d'une prise en charge conventionnelle et un deuxième groupe de réalité virtuelle.

Dans ce second groupe, vous serez placé dans une situation virtuelle où il vous sera possible de manipuler une image virtuelle (auditive et visuelle) de votre acouphène.

Selon notre hypothèse, ceci devrait favoriser une réadaptation des voies auditives cérébrales, aboutissant à un soulagement de la gêne que l'acouphène provoque chez vous et éventuellement une diminution de son intensité perçue.

Si vous participez au groupe thérapie conventionnelle et que vous souhaitez après la fin de l'étude bénéficier des séances de réalité virtuelle elles vous seront proposées à titre gracieux conformément au protocole.

➤ **Comment participer à cette recherche ?**

Pour pouvoir participer à cette recherche, il faut répondre intégralement aux conditions suivantes:

- Avoir entre **18 et 75 ans**,
- **Bonne compréhension écrite et orale de la langue française**,
- **Acouphène depuis plus de 6 mois**
- L'acouphène **continu sans période d'arrêt ni caractère pulsatile**
- **Audition normale ou perte auditive moyenne**
- **Avoir une prise en charge sécurité sociale**

Le médecin qui vous contactera vérifiera les autres critères d'éligibilité

## **Vous êtes intéressé.e ?**

Ecrivez à [etudereva2@gmail.com](mailto:etudereva2@gmail.com)

La durée de votre participation à l'étude sera d'environ 6 mois. Vous ne pourrez pas choisir votre groupe d'intervention qui sera déterminé par tirage au sort.

- Si vous êtes tiré au sort dans le **groupe réalité virtuelle**, le protocole prévoit **8 séances** hebdomadaires d'une durée de **30 minutes** environ.
- Si vous êtes tiré au sort dans le **groupe prise en charge conventionnelle**, le protocole prévoit **4 séances d'une heure** organisées à 15 jours d'intervalle.